

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 10/05/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mai 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, M. LEFFRAY Stéphane, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, M. PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M ANNIC qui donne pouvoir à Mme ROBIN

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**LE MANS METROPOLE : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Au terme des dispositions du Code général des impôts relatif au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), une commission locale chargée d'évaluer les recettes et charges transférées (CLETC) doit être instituée. Elle est composée des représentants de l'ensemble des communes membres.

La CLETC doit remettre, dans un délai de neuf mois à compter de la date du passage en FPU (le 1^{er} janvier 2024), un rapport évaluant le coût net des transferts.

Le Conseil communautaire s'appuiera sur les travaux de la CLETC pour déterminer le montant des attributions de compensation versées par Le Mans Métropole à ses communes membres.

Le 3 avril 2024, CLETC s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- La fiscalité économique transférée
- Les montants de dotations de transferts de compétences antérieurs à 2024
- Les montants de dotations de solidarité communautaire 2023 (hormis le FPIC)

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 3 avril 2024 tel qu'il a été adopté par la commission.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 24/05/2024